

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LUMINESCENCE®

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : LUMINESCENCE® – PÂTE À POLIR POUR LES DENTS
PREMIER® DENTAL PRODUCTS COMPANY
1710 ROMANO DRIVE
PLYMOUTH MEETING, PA 19462
TÉLÉPHONE : 610 239-6000 TÉLÉCOPIEUR : 610 239-6171
TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 610 239-6000

CONSEILS D'UTILISATION : PÂTE À POLIR POUR LES MATÉRIAUX DE RESTAURATION DENTAIRE.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : AUCUNE RESTRICTION CONNUE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS AIGUS SUR LA SANTÉ : IRRITATION POSSIBLE DES YEUX PAR DES PRODUITS DE L'ABRASION DU DIAMANT EXPOSÉS AUX YEUX. IL N'Y A AUCUN AUTRE EFFET AIGU CONNU SUR LA SANTÉ EN UTILISATION ET EXPOSITION NORMALE.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ : IL N'Y A AUCUN EFFET CHRONIQUE CONNU SUR LA SANTÉ EN UTILISATION ET EXPOSITION NORMALE.

EFFETS CANCÉROGÈNES : CLASSÉ 4 (INCLASSABLE POUR L'HUMAIN OU LES ANIMAUX)

EFFETS MUTAGÈNES : AUCUN

EFFETS TÉRATOGENES : AUCUN

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE : AUCUNE

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

		SARA 313			MPT	
NOM CHIMIQUE	NOM COMMUN	O/N	N° CAS	OSHA PELL	TLV	CANCÉROGÈNE
GLYCÉROL	GLYCÉRINE	N	56-81-5	***	***	N/CLASSE 4
DIAMANT INDUSTRIEL	S.O.	N	7782-40-3	***	***	N/CLASSE 4
COMPOSANTS DE CLASSE ALIMENTAIRE	S.O.	N	***	***	***	N/CLASSE 4

LA COMPOSITION EST DE PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER LES YEUX PENDANT 15 MINUTES ET CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.
PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION LORS DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONTACT AVEC LA PEAU : BIEN LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON.

INHALATION : LE PORT D'UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ÉVITERA L'INHALATION ACCIDENTELLE DU PRODUIT.

INGESTION : IL N'Y A PAS D'EFFET CONNU RÉSULTANT DE L'INGESTION.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : ININFLAMMABLE

AUTO-INFLAMMATION : SANS OBJET

POINT D'ÉCLAIR : SANS OBJET

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LIE : SANS OBJET LSE : SANS OBJET

PRODUITS DE COMBUSTION : PRODUITS HABITUELS DE COMBUSTION, DONT LE MONOXYDE DE CARBONE, LE DIOXYDE DE CARBONE, ETC. ÉMANANT D'UN INCENDIE ENVIRONNANT.

MOYENS D'EXTINCTION : EN CAS D'INCENDIE, UTILISER DE L'EAU

MESURES/INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : TOUJOURS PORTER UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME À PRESSION POSITIVE. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES MATÉRIAUX EN FEU OU À PROXIMITÉ DE L'INCENDIE. ÉVITER TOUT CONTACT CORPOREL AVEC DES MATIÈRES OU DE L'EAU UTILISÉES POUR L'EXTINCTION. IL FAUT CONTENIR L'EAU UTILISÉE POUR L'EXTINCTION ET L'ÉLIMINER SELON LES DIRECTIVES DE LA SECTION 12.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE REJET : TOUJOURS PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) RECOMMANDÉ CONFORMÉMENT À LA SECTION 8. PRÉVOIR UNE VENTILATION SUFFISANTE DANS LA ZONE TOUCHÉE PAR LE DÉVERSEMENT. NETTOYER LE DÉVERSEMENT AUTANT QUE POSSIBLE À L'AIDE D'OUTILS APPROPRIÉS ET PLACER LES SOLIDES DANS UN RÉCIPIENT À DÉCHETS. TERMINER LE NETTOYAGE EN PASSANT LA SERPILLIÈRE ET EN RECUEILLANT LES EAUX DE LAVAGE AUX FINS D'ÉLIMINATION APPROPRIÉE. ÉLIMINER TOUS LES DÉCHETS CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NORMALES AFIN D'ÉVITER LES DÉVERSEMENTS ET LA CONTAMINATION DES ZONES ENVIRONNANTES. LE GLYCÉROL PEUT RENDRE LES SURFACES ET LES PLANCHERS EXTRÊMEMENT GLISSANTS.

STOCKAGE : STOCKER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'INGÉNIERIE : PRENDRE LES PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES RELATIVES AUX LIQUIDES CORPORELS.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE LORS DE L'UTILISATION

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX : LUNETTES DE SÉCURITÉ OU ÉCRAN FACIAL.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

RESPIRATOIRE : MASQUE ANTIPOUSSIÈRES POUR ÉVITER D'INHALER DES BROUILLARDS LORS DE L'UTILISATION.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

DE LA PEAU :

GANTS APPROPRIÉS.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) EN CAS DE DÉVERSEMENT
ACCIDENTEL**

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX : LUNETTES DE PROTECTION OU
ÉCRAN FACIAL.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION RESPIRATOIRE : AUCUN ÉQUIPEMENT DE
PROTECTION RESPIRATOIRE
SPÉCIALE N'EST NÉCESSAIRE
POUR NETTOYER LE
DÉVERSEMENT.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
DE LA PEAU :**

GANTS APPROPRIÉS.

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, RESPECTER TOUTES LES CONSIGNES DE L'ACGIH/TLV
LORS DU CHOIX D'UN EPI.**

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : LUMINESCENCE® – GRIS
ÉTAT PHYSIQUE : PÂTE
ODEUR : INODORE
SOLUBILITÉ : COMPLÈTEMENT SOLUBLE DANS L'EAU
PH : SANS OBJET
POINT D'ÉBULLITION : SANS OBJET
VISCOSITÉ : SANS OBJET
POINT D'ÉCLAIR : SANS OBJET
AUTO-INFLAMMATION : SANS OBJET

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES
CONDITIONS À ÉVITER : AUCUNE CONNU
MATÉRIAUX À ÉVITER : AUCUN CONNU
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : SANS OBJET
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NE SE PRODUIT PAS

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION : INHALATION, INGESTION
**REMARQUES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES EFFETS AIGUS SUR LES
HUMAINS CONCERNANT LES PÂTES :** AUCUNE CONNUE

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : NON TOXIQUE
DBO ET DCO : NON DISPONIBLE

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINER LA PÂTE INUTILISÉE CONFORMÉMENT AUX LOIS FÉDÉRALES,
PROVINCIALES ET LOCALES. LES RÉCIPIENTS VIDES PEUVENT CONTENIR DES
TRACES DE PÂTE ET DOIVENT DONC ÊTRE ÉLIMINÉS EN CONSÉQUENCE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CE PRODUIT N'EST PAS RÉGLEMENTÉ PAR LE DOT.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

HAZ COM 29 CFR 1910.1200 : LES CRISTAUX DE DIAMANT PEUVENT ÊTRE IRRITANTS POUR LES YEUX

SARA 313 : NON SUJET À DÉCLARATION OBLIGATOIRE.

HMIS (É.-U.)

RISQUE POUR LA SANTÉ :

RISQUE D'INCENDIE :

RÉACTIVITÉ :

EPI :

0

0

0

E

NFPA (É.-U.)

RISQUE POUR LA SANTÉ :

RISQUE D'INCENDIE :

RÉACTIVITÉ :

EPI :

0

0

0

0

GANTS, SARRAUS DE LABORATOIRE, BOTTES, LUNETTES DE PROTECTION

16. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE LA RÉVISION PAR PREMIER : 04.05.2016

NUMÉRO DE LA RÉVISION : 1

LUMINESCENCE® – PÂTE À POLIR POUR LES DENTS, VENDUE UNIQUEMENT POUR DES APPLICATIONS PROFESSIONNELLES.

NUMÉRO DE FOURNISSEUR : 013013

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASÉES SUR NOS CONNAISSANCES ACTUELLES. CEPENDANT, ELLES NE CONSTITUERONT PAS UNE GARANTIE POUR TOUTE CARACTÉRISTIQUE PARTICULIÈRE DU PRODUIT ET N'ÉTABLIRONT PAS UNE RELATION CONTRACTUELLE LÉGALEMENT VALIDE. L'ENTREPRISE PREMIER DENTAL PRODUCTS N'OFFRE PAS DE GARANTIES EXPRESSES NI IMPLICITES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS DISPONIBLES DANS CE DOCUMENT ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LEUR EXACTITUDE ET EXHAUSTIVITÉ. PREMIER DENTAL PRODUCTS CONSEILLE AUX PERSONNES QUI REÇOIVENT CES INFORMATIONS DE DÉTERMINER ELLES-MÊMES SI ELLES RÉPONDENT À LEURS BESOINS PARTICULIERS.

051656 ENG REV6 FR REV1